

## COMPAGNIE DE LA CHINE ET DES INDES, Paris

Jean-Gabriel HAMON, président

Ancien avocat à la cour d'appel de Paris.  
Administrateur des Tanneries de Paris (déc. 1926),  
de [France-Guyane](#) (nov. 1926),  
gérant du Consortium technique et financier (mars 1927), avec  
Pierre Blazy et Robert Jarry (mars 1927),  
Administrateur de la [Compagnie coloniale de tonnellerie](#), à  
Cayenne (jan. 1928)  
de la Tannerie et mégisserie de Grenoble (juillet 1928),  
de la [Société Hydro-Électrique du Congo Français](#) (août 1928),  
de la [Compagnie coloniale des produits tannants](#), à Cayenne (nov.  
1928),  
des Établissements Pelletier-Delisle, à Montignac (Charente) (février  
1929),  
de la [Compagnie minière de Roura](#), à Cayenne (déc. 1929),  
de l'Union de propagande industrielle et commerciale (sept.  
1933)...

Compagnie de la Chine et des Indes  
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1921)

Sous cette dénomination vient d'être formée une société anonyme ayant pour objet le commerce d'importation et d'exportation de tous produits et objets manufacturés, anciens et modernes, de toutes provenances et, plus particulièrement, d'Extrême-Orient.

Le siège est à Paris, 58, boulevard Flandrin.

Le capital est de 1 million, en actions de 500 fr., toutes à souscrire eu numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. Pierre-Félix Blazy<sup>1</sup>, 30, rue Boissière, Paris ; Georges-Maurice Chapelle<sup>2</sup>, 3, rue du Bac, Paris ; Jean-Gabriel Hamon, ancien avocat à

<sup>1</sup> Pierre-Félix-Léon Blazy : né à Yerres, par Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), le 23 mai 1891. Petit-fils de Léon Blazy (1832-1912), fabricant de tapisseries à Paris, président pendant plus de quarante ans de la Chambre syndicale du commerce des laines, chevalier de la Légion d'honneur. Fils d'Albert Blazy, ingénieur civil, fondateur des Charbonnages serbes et de leur suite, les Mines de Nichava, spécialiste des pétroles russes, administrateur de la Société industrielle et commerciale de naphte de Saint-Pétersbourg (Sabountchy) (1912), yachtman émérite, décédé à Vienne (Autriche) le 16 décembre 1913, et de Marie Amélie Delpire. Étudiant à l'École préparatoire des mines de Lyon (1911), puis chef des ventes.

<sup>2</sup> Georges-Maurice Chapelle (Paris XVI<sup>e</sup>, 11 juillet 1896-Calcutta, 8 octobre 1937) : marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 25 août 1919, avec Ivanka Bielovucic. Croix de guerre, ingénieur spécialisé dans le tannage des peaux de reptile, il rejoint les [Tanneries Alpina](#).

la cour d'appel, 42, boulevard St-Germain, Paris, et Paul Mallon<sup>3</sup>, importateur, 58, boulevard Flandrin, Paris.

---

ANNONCES LÉGALES  
CONSTITUTIONS  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 juin 1921)

Cie de la Chine et des Indes (objets d'ameublements, tapis, tissus importés d'Extrême-Orient). — Capital 1 million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 58, boulevard Flandrin. Conseil d'administration : MM. Mallon, Chapelle, Hamon et Blazy. Statuts déposés chez Me Vigier, à Paris, substituant Me Mahot de la Quérantonnais. — *Gazette du Palais*, 21 juin 1921.

---

1926 (novembre) : création de [France-Guyane](#), à Cayenne

---

1926 (décembre) : création des Tanneries de Paris

---

AVIS OFFICIELS  
DU PARQUET ET DE LA COULISSE.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 septembre 1926)

COMPAGNIE DE LA CHINE ET DES INDES. Création de 4.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, émises au pair, jouissance 1er janvier 1926.

Droit : une action nouvelle pour cinq anciennes : deux actions nouvelles pour cinq parts. Souscription : sur remise du coupon numéro 4 des actions et numéro 2 des parts. À partir du 31 septembre, les actions anciennes ne seront plus cotées qu'ex-droit. Toutefois, le coupon numéro 4 des actions et le coupon numéro 2 des parts figureront à la Cote de la Coulisse sous la rubrique « Droits de souscription » jusqu'au 29 septembre.

---

À la Compagnie de la Chine et des Indes  
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1927, p. 2, col. 6)

— En dehors de ses collections d'objets d'art anciens chinois de haute époque, des céramiques et des pierres dures, la Compagnie de la Chine et des Indes a cherché tout spécialement à réunir un ensemble très complet de meubles anciens chinois.

---

<sup>3</sup> Paul Mallon : importateur d'objet d'art chinois, indien et afghan, 58, boulevard Flandrin, avec succursale 7, rue Mazagran, Biarritz (avril 1919), et 114, avenue des Champs-Élysées (fermée en mai 1921). Suite à sa faillite, son actif est dispersé aux enchères en janvier 1925. Fin 1931, il organise une exposition d'images populaires chinoises. Il effectue des dons aux musées.

Compagnie de la Chine et des Indes  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1927, p. 11)

L'assemblée ordinaire du 31 mai, présidée par M. Hamon, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 présentant un bénéfice brut de 3.187.816 fr., et un bénéfice net de 876.594 francs.

Le dividende a été fixé à 50 fr. 50 pour les actions n° 1 à 6.000, à 21 fr. 10 pour les actions n° 6.001 à 10.000 et à 19 fr. 375 pour les parts de fondateur, le tout payable à partir du 31 juillet prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur, de M. Raymond Jarry<sup>4</sup>, et réélu MM. P. Blazy, J. Hamon, R[aoul] Roy et Robert Jarry<sup>5</sup>.

Le rapport du conseil indique que la Société a réalisé en cours d'exercice la cession avantageuse de ses stocks de peaux de reptiles à une société spécialisée.

La Société a intensifié l'importation des peaux de chèvres et de moutons des Indes, et de daims de Chine et créé une filiale : les Tanneries de Paris, au capital de 2 millions, pour la transformation et la vente de ces peaux.

L'aménagement de la galerie d'art chinois ancien [de l'avenue Friedland] a été complété. La société a également ouvert un département d'importation d'articles du Japon.

Les troubles politiques en Chine, dit encore le rapport, n'ont pas eu de répercussion fâcheuse pour les affaires sociales, les agents de la Compagnie, dont les agents de nationalité chinoise continuent très régulièrement leurs expéditions.

---

BRUITS ET NOUVELLES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 avril 1929)

COMPAGNIE DE LA CHINE ET DES INDES. — On nous confirme que les bénéfices de l'exercice 1928 sont sensiblement équivalents à ceux de 1927 et que les dividendes seront vraisemblablement maintenus à 50 francs par action et 18 fr. 75 par part. Le conseil demandera à une assemblée extraordinaire l'autorisation de porter le capital de 5 à 15 MF par tranches successives.

---

Compagnie de la Chine et des Indes  
(*Journal des finances*, 26 avril 1929)

---

<sup>4</sup> Raymond Henri Émile Jarry (Flée, Sarthe, le 31 janvier 1870-Paris, 3 mai 1931) : ancien élève de l'École normale supérieure, licencié en sciences physique et chimique, il effectue toute sa carrière aux Tréfileries et laminoirs du Havre : successivement chef du laboratoire, ingénieur de la fabrication, directeur des services à Paris, administrateur (1908), administrateur délégué, puis vice-président. Leur représentant dans de nombreuses sociétés : Société normande de constructions navales (1917)(puis Chantiers et ateliers de la Gironde), Est-Lumière, à Paris (1918), Société des accumulateurs fixes et de traction (S.A.F.T.)(déc. 1918), Société lorraine minière et métallurgique (juin 1919), Hauts Fourneaux de la Chiers (nov. 1919), Sud Électrique, à Avignon (déc. 1919), l'ubuesque Société française des Aciéries Basset (août 1920), la Société Électro-Métallurgique Française, à Froges (puis Péchiney en 1921), etc. Chevalier de la Légion d'honneur.

<sup>5</sup> Robert Jean Jarry (Paris VI<sup>e</sup>, 29 septembre 1896-Paris XIV<sup>e</sup>, 131 janvier 1967): fils de Raymond et d'Émilie Angélique Audouze. Marié à Paris V<sup>e</sup>, le 22 juillet 1926, avec Alice Joron. Pensionné de guerre : invalide à 65 %, claudication consécutive à des blessures aux deux jambes. Administrateur de différentes filiales de la Compagnie de Chine et des Indes.

La Compagnie de la Chine et des Indes a été formée en 1921 au capital de 3 millions ; en septembre 1926, ce capital était porté à 5 millions, ce qui est encore son chiffre actuel ; l'assemblée extraordinaire du 15 avril a, comme nous l'avons annoncé, autorisé le Conseil à l'élever jusqu'à 15 millions par tranches successives de 2 millions au minimum : l'extension des opérations sociales nécessite la mise en œuvre de nouvelles ressources.

Primitivement, l'activité de la Compagnie de la Chine et des Indes s'attachait surtout à l'importation et à l'exportation des objets d'art, tapis, tissus de toutes provenances et plus particulièrement d'Extrême-Orient. En connexion avec ce commerce, elle exploitait à Paris, avenue Friedland, une « galerie d'art » qui était, de fait, et est demeurée, un magasin d'exposition et de vente.

A cause même de la connaissance qu'elle acquérait progressivement des marchés orientaux, des relations qu'elle s'y faisait par l'intermédiaire de ses représentants et des occasions qui se présentaient à elle de conclure des opérations avantageuses, sans qu'elle songea à les rechercher, la Compagnie de la Chine et des Indes a été progressivement amenée à étendre le champ de ses opérations, à s'intéresser à de nouveaux trafics et même à prendre pied dans de nouvelles régions.

D'étape en étape, elle a été ainsi entraînée à créer de nouveaux services, à former des filiales, à prendre des participations. Aujourd'hui, l'activité commerciale de la Compagnie de la Chine et des Indes, se répartit dans les principales branches ci-après :

1° Le service « Chine et Japon » qui importe directement de Kobe et de Shanghai des porcelaines, des laques, des objets de vitrine et de curiosité qui sont exclusivement destinés au commerce (décorateurs, grands magasins, confiseurs, commissionnaires, antiquaires, etc.). Ce service, créé fin 1925, n'a pas encore pu donner toute sa mesure ; ses magasins de vente ont été ouverts en 1928, 8, rue du Sentier, où un organisme spécial de vente a été créé et confié à une filiale : la Société Paris-Shanghai, créée sous la forme « à responsabilité limitée », qui vend à la commission des marchandises qui lui sont consignées par la Compagnie de la Chine et des Indes, ce qui a pour avantage de laisser à cette dernière le bénéfice de réalisation.

2° La « galerie d'art », de l'avenue de Friedland, qui occupe un immeuble de six étages, formant hôtel particulier loué avec long bail. Dans cette galerie, la Compagnie de la Chine et des Indes présente des collections très variées d'objets d'art chinois, khmers et thibétains, dont le prix de revient est d'environ 6 millions. C'est la plus importante galerie de ce genre à Paris, Londres ou New-York.

3° Le service des peaux et pelleteries brutes, qui, après s'être borné à importer des peaux et fourrures en provenance des Indes anglaises, a ouvert, une agence d'achat à Arequipa (Pérou), projette de s'installer au Chili, et s'occupe des fourrures de lapin, de race pure, d'origine française, avec la collaboration des Établissements Pelletant et Delisle.

4° Le service d'importation des produits alimentaires et matières premières d'Indochine, qui a commencé à fonctionner, en février 1929 seulement, mais offre de larges perspectives.

Les entreprises, dont la Compagnie a été appelée à provoquer la création ou dans lesquelles elle s'est intéressée, sont : les Tanneries de Paris, la Tannerie Mégisserie de Grenoble, la Société Chine et Japon, de Bruxelles ; les Établissements Pelletant et Delisle, de Montignac-sur-Charente, la Société Paris-Shanghai, — ces deux derniers déjà cités — la Société France-Guyane, à Cayenne, et ses filiales, la Compagnie coloniale de tonnellerie et la Compagnie coloniale des produits tannants.

La Compagnie de la Chine et des Indes contrôle ainsi, à l'heure actuelle, un vaste organisme aux ramifications très étendues pouvant faciliter de nouvelles extensions.

Mais cet ensemble est de formation en somme très récente ; ses divers éléments commencent à peine à se souder ; certains d'entre eux ne sont pas encore productifs,

d'autres commencent à peine à produire ; en tout cas, les conséquences de la coordination ne peuvent pas encore apparaître.

Ce sont donc . pratiquement les services primitifs qui, jusqu'ici, ont à peu près exclusivement, selon toutes apparences, contribué, à la formation des bénéfices.

Ceux-ci qui avaient atteint, déduction faite de toute charge, 876.599 fr. en 1926, ont légèrement fléchi à 775.360 fr. en 1927, et des déclarations faites par le conseil, on peut s'attendre à des résultats très voisins pour l'exercice 1928 dont les comptes ne vont pas tarder à être connus. Les soldes bénéficiaires ci-dessus s'entendent d'ailleurs après prélevement d'amortissements. Le dividende de 30 fr. par action en 1923 est passé à 35 en 1924, 41 francs en 1925 (année pour laquelle les parts ont reçu 3 fr.), 50 fr. 50 en 1926 (part 19 fr. 75), 50 fr. en 1927 (part 18 fr. 75) et c'est à peu près certainement à ce niveau qu'il sera maintenu pour 1928 ; on peut dire que le dividende de *Chine et Indes* n'a jamais été réduit.

C'est une stabilité encourageante pour l'avenir étant donné que la Société doit normalement commencer à *recueillir* le fruit des efforts qu'elle a poursuivis délibérément ou en profitant des circonstances pour étendre et diversifier son exploitation. Déjà, tandis que les services anciens — commerce des objets d'Orient, galerie d'art — continuent à apporter un rendement qui, à moins d'événements imprévus, doit avoir plus de chance de progresser que de flétrir, d'autres à s'en tenir à des indications qui paraissent sérieuses, commencent à apporter un appoint important. Ce serait le cas notamment du « *Service d'importation des produits alimentaires* ». Ce service a été créé par le directeur d'une maison indochinoise spécialisée depuis une vingtaine d'années ; il réalisera dès maintenant un gros tonnage en riz ou farines de riz ; les transactions qu'il assurerait ne comporteraient que des risques limités, les affaires d'importation, étant traitées sur documents sans découvert, pour la Société et au contraire après couverture, par les acheteurs ; le bénéfice réalisé serait d'un ordre de grandeur particulièrement élevé. On envisagerait, du reste, l'extension des opérations du nouvel organisme devant les résultats obtenus, à divers produits en provenance de Madagascar, tels que le raphia et le manioc. La Société France-Guyane et ses filiales, de leur côté, moins avancées dans la voie des réalisations, autoriseraient de très sérieuses espérances.

En somme, l'entreprise, dont l'activité pouvait sembler contenue dans un cadre intéressant, mais assez resserré il y a deux ou trois ans, la Compagnie de la Chine et des Indes, après une évolution intérieure silencieusement poursuivie, se transforme en une affaire coloniale d'activité généralisée ; c'est une transformation qui exige des ressources nouvelles ; mais celles-ci ne vont être demandées que l'appareil au point et quand leur rémunération paraît assurée. Il n'est pas interdit de penser, dans ces conditions, qu'à son cours-actuel de 566, l'action Chine et Indes assurée pour 1928 d'un dividende de 50 francs et dont la prime sur le pair est très modeste, n'est pas dépourvue d'attrait.

---

Compagnie de la Chine et des Indes  
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net disponible de 744.554 fr. 25.

Le dividende a été fixé à 10 fr. brut, comme précédemment  
M. Robert Jarry, administrateur sortant, a été réélu.

---



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE DE LA CHINE ET DES INDES

Société anonyme française

au capital de 10.000.000 de fr.

divisé en 20.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> MAHOT DE LA QUÉRANTONNAIS,  
notaire à Paris, le 30 mai 1921

Siège social à Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : R. Jarry

Un administrateur (à droite) : J. Hamon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 17 juillet 1929

ART ET CURIOSITÉ  
(*Le Temps*, 28 juin 1929)

La Compagnie de la Chine et des Indes vient de recevoir de Chine une collection très importante de porcelaines anciennes ainsi que des meubles de laque, tables basses, paravents et bahuts, exposés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages de sa galerie d'art, le sous-sol restant spécialement réservé aux sculptures hindoues et siamoises de haute époque. — Avenue de Friedland, 39.

---

PARIS-SHANGHAÏ  
Société à responsabilité limitée au capital de 200.000 francs  
Siège social : 8, rue du Sentier, Paris  
(*Le Droit*, 26 mai 1931)

De deux actes s.s.p. en date à Paris du trente avril mil neuf cent trente et un, enregistrés Paris, 2<sup>e</sup> s.s.p., le douze mai mil neuf cent trente et un, sous les numéros 417 et 419,

Il résulte que M. André MANTOUT<sup>6</sup>, demeurant à Paris, 5, rue Albert-Samain, a cédé à la Compagnie de la Chine et des Indes, société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, 29, rue de Londres, cent quarante-neuf parts de la Société Paris-Shanghaï, et à la Société « Chine et Japon », société anonyme belge au capital de cinq cent mille francs, dont siège est à Bruxelles, 169, chaussée d'Anvers, une part de ladite Société.

D'un acte s.s.p. en date à Paris du trente avril mil neuf cent trente et un, enregistré à Paris, 2<sup>e</sup> s.s.p., le douze mai mil neuf cent trente et un, sous le numéro 418.

Il résulte que M. Gaston-Pierre POULALION<sup>7</sup>, demeurant à Bois-Colombes (Seine), 42, rue de la Paix, a cédé à la Compagnie de la Chine et des Indes, société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, 29, rue de Londres, cinquante parts de la Société « Paris-Shanghaï ».

Les dépôts légaux ont été effectués aux greffes du tribunal de commerce de la Seine et de la Justice de paix du deuxième arrondissement de Paris, le quinze mai mil neuf cent trente et un.

Le gérant : André MANTOUT.

---

Compagnie de la Chine et des Indes  
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1931)

L'assemblée ordinaire convoquée pour le 20 juin à l'effet de statuer sur la dissolution de la société a, faute du quorum, été reportée à une date ultérieure (probablement fin juillet).

---

<sup>6</sup> André Mantout : administrateur de diverses filiales de Compagnie de la Chine et des Indes : Société pour l'importation de pelleteries brutes, Coloniale de Tonnellerie, Coloniale de Produits tannants, Compagnie minière de Roura et Union électrique coloniale (après la reprise de la Société hydroélectrique du Congo), liquidateur des Tanneries de Paris (après absorption par les Tannerie et Mégisserie de Grenoble).

<sup>7</sup> Pierre Poulalion : lieutenant de vaisseau, pilote aviateur, ancien directeur des Transports aériens guyanais. Voir [encadré](#). Partenaire de la Compagnie de la Chine et des Indes dans plusieurs affaires.

---

Art chinois ancien  
(*Excelsior, Le Journal, La Liberté, Le Matin...*, 24 octobre 1931)

Une nouvelle organisation permet à la Compagnie Nouvelle de la Chine et des Indes (MM. Pierre et Serge Blazy<sup>8</sup>, directeurs) de recevoir dès maintenant de Chine un choix très complet et très sélectionné d'objets d'art anciens. Actuellement elle présente spécialement des petits meubles en laque, des vases anciens montés en lampes et des petits objets en pierres dures de couleur à des prix très avantageux. 39, avenue de Friedland.

---

---

<sup>8</sup> Serge Michel André Blazy (Chaville, 2 juin 1900-Châteauneuf-Grasse, Alpes-Maritimes, 20 juillet 1985) : frère cadet de Pierre Blazy (ci-dessus). Marié en 1921 avec Germaine Pelletier.